



## Partage transformation en capital d'un usufruit

Par **braun**, le **16/03/2009** à **09:03**

mon père est décédé en 1992 en laissant une veuve d'un 2ème mariage et 7 enfants d'un premier. il avait opté pour 1/4 en pleine propriété et 3/4 en usufruit; la 2eme épouse a opté pour 1/4 en pleine propriété et 3/4 en usufruit. elle a demande le partage et liquidation des deux successions après maintes procédures et cassation maintenant le notaire doit faire le partage mais on veut nous prélever 4/10 sur nos 5/8 pour payer son usufruit alors que nous n'avons jamais demande de sortir de l'indivision. Nous on pense qu'elle dépasse sa quotité disponible et refusons d'accepter cette négociation; avons nous raison? merci de répondre assez rapidement